



ADHÉRER À LA CNAPE

Collège
des associations



CNAPE
LA PROTECTION DE L'ENFANT



LA CNAPE : AU CŒUR DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Créée en 1948, la CNAPE est une fédération nationale dans le domaine de la protection de l'enfant, qui regroupe 165 associations, 13 fédérations et mouvements, des personnes qualifiées et une association nationale d'utilisateurs. Ce sont près de 8 000 bénévoles et 28 000 professionnels qui accueillent chaque année plus de 250 000 enfants, adolescents et adultes en difficulté.

L'action de la CNAPE s'inscrit dans le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et dans le cadre des politiques publiques relatives à l'enfance et à la jeunesse.

Les champs d'intervention de la CNAPE concernent la prévention, la protection de l'enfance, la justice pénale des mineurs, l'enfance et la jeunesse en situation de handicap et de vulnérabilité, la jeunesse confrontée à des difficultés d'insertion. Ils portent également sur l'environnement des enfants et des jeunes qui peut influencer sur leur développement et leur bien-être, comme par exemple, l'accompagnement des familles.

S'appuyant sur l'expérience et le savoir-faire de ses adhérents, la CNAPE est leur porte-parole et les représente auprès des pouvoirs publics.

Force de propositions, elle s'engage activement dans le débat public. La CNAPE est reconnue d'utilité publique par décret du 17 septembre 1982.

POURQUOI ADHÉRER ?

La CNAPE est forte de ses adhérents et des professionnels qui permettent de nourrir les positions de la fédération et de lui fournir son ancrage au plus près des réalités du terrain. Adhérer à la CNAPE, c'est...

... Rejoindre un mouvement engagé et dynamique qui porte la voix de ses adhérents en faveur de la défense des droits de l'enfant et des associations.

... Favoriser le partage d'expérience et d'initiatives entre associations et entre professionnels, dans un grand réseau de pairs.

... Recevoir les publications et les actualités de la CNAPE ; accéder aux fiches techniques, notes, rapports ; répondre aux opportunités proposées par les partenaires mécènes pour les enfants accompagnés.

... Participer aux colloques et aux journées d'études pour se former et partager des pratiques ; accéder aux professionnels du siège pour répondre à vos préoccupations.

... Participer aux commissions et aux groupes de travail nationaux pour faire valoir vos difficultés, vos initiatives et vos positionnements

Vous participerez également 2 à 3 fois par an aux rencontres territoriales avec les autres associations adhérentes et les représentants des mouvements nationaux.

COMMENT ADHÉRER ?

Vous devez prendre contact avec le délégué territorial de la CNAPE de votre territoire qui pourra répondre à vos questions et vous mettre en lien avec l'équipe nationale pour lancer le processus d'adhésion. Après un échange avec le DT et le responsable national animation des territoires, vous recevrez un dossier d'adhésion à compléter et à nous retourner accompagné des documents suivants : liste des membres du CA, rapport d'activité, les statuts.

Après réception de votre dossier et vérification, la candidature est validée par le conseil d'administration de la fédération, et vous devenez adhérents et bénéficiez de tous les services et activités de la CNAPE.

LA COTISATION

L'adhésion est souscrite par l'association, pour l'ensemble de ses établissements et services se situant dans le périmètre des activités de la CNAPE, à savoir la protection de l'enfant, que le conseil d'administration a définies comme étant les activités relatives à l'enfance et la jeunesse jusqu'à 25 ans (activités ASE, PJJ et enfant en situation de handicap).

Le barème de cotisation est de 0,95 pour mille du compte administratif N-2 de ce périmètre, avec un minimum de 200€ et un plafond de 23 500€.

Sur ce barème, les nouveaux adhérents bénéficient d'une décote et règlent 25% du montant de la cotisation pendant un an, de façon à pouvoir confirmer l'intérêt de l'adhésion avant l'application du barème. Une montée en charge (50, 75 puis 100%) est ensuite possible afin d'inscrire progressivement celle-ci dans les budgets.

LES DÉLÉGATIONS TERRITORIALES

Les adhérents au cœur du projet

Les 18 délégations territoriales assurent le lien entre la CNAPE et ses adhérents. Elles rassemblent tous les adhérents de leurs territoires : associations, représentants des mouvements et représentants des usagers, experts. Elle a pour but d'exprimer les attentes et propositions des associations, nourrir les travaux nationaux et faire vivre les positions de la CNAPE.



CONTACTS

Si vous avez une question, si vous souhaitez des informations complémentaires ou lancer un processus d'adhésion, vous pouvez contacter :

Thibaud Cado

Responsable national Animation des territoires et développement
t.cado@cnape.fr

Patricia Dos Santos

Secrétaire de direction
secretariat@cnape.fr
01 45 83 50 60

CNAPE
LA PROTECTION DE L'ENFANT

33 avenue d'Italie
75013 Paris
www.cnape.fr - contact@cnape.fr